

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dument convoquée et tenue le lundi 18 juin 2018 à 18 h 30.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dyzak.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation du procès-verbal.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 22 mai 2018 à 18 h 30.
- 4. Administration, finances et qualité des services**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Rapport de la mairesse sur le rapport financier de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
  - c) Avis de motion du règlement # AG-042-2018 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies.
  - d) Dépôt et présentation du règlement # AG-042-2018 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies.
- 5. Sécurité civile et sécurité incendie**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Appui de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à la MRC Les Pays-d'en-Haut – Demande au ministre de la Sécurité publique pour modifier le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Pays-d'en-Haut.
  - c) Annulation du constat # 2017-INC-032.
- 6. Réseau artériel**
  - a) Rapports des responsables de comités.
- 7. Communication, culture et promotion touristique**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Achat d'une laveuse à pression – Lavage des embarcations nautiques.
- 8. Correspondance.**
- 9. Affaires nouvelles.**
- 10. Période de questions.**
- 11. Levée de la séance.**

### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

**AG-921-06-2018**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE MARDI 22 MAI 2018 À 18 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le mardi 22 mai 2018 à 18 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 22 mai 2018 à 18 h soit et est approuvé tel que rédigé.

#### **4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.**

##### **4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.**

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Julie Moreau, fait rapport au conseil.

##### **4. b) RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LE RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.**

Madame la mairesse prononce les parties du rapport relatives à l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel seulement.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

#### **Résultat du rapport financier 2017**

Le 22 mai 2018, la firme de vérificateur Reid & Associés inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2017 est de 562 828 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 968 908 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2017 est de 44 129 \$, portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 109 244 \$.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 349 548 \$, celui du fonds de roulement de la Ville était de 150 967 \$ et celui de l'Agglomération de 630 \$ au 31 décembre 2017.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2017 était de 8 474 701 \$ (augmentation de l'endettement net à long terme de 2 962 033 \$ suite à l'achat de l'hôtel de ville) et de 2 239 551 \$ (une baisse de 103 068 \$) pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

#### **Réalisations 2017**

L'année 2017 aura été une année chargée de projets et de changements, tant pour les gestionnaires que pour les élus qui forment maintenant un nouveau conseil suite aux élections du 5 novembre dernier. Le dossier de l'achat de l'hôtel de ville s'est finalement conclu dans la première moitié de l'année et une journée portes ouvertes s'est tenue le 30 septembre. Le dossier du Centre culturel et la réorganisation des ressources internes ont aussi été des projets importants d'abord pour l'entrée en poste de la nouvelle directrice générale, madame Julie Forgues, de même que pour la nomination de madame Judith Saint-Louis au poste de greffière.

Par ailleurs, plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année et il convient de souligner la somme de travail réalisé en ce qui concerne les dossiers suivants :

##### **Agglomération**

- Aménagement de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard ;
- Achat d'un tracteur pour l'entretien des parcs et patinoires (anneau de glace) ;
- Installation d'une nouvelle borne sèche sur la montée des Merisiers ;
- Achat de laveuse et séchoir pour l'entretien des habits de combat Service de sécurité incendie ;

##### **Ville**

- Remplacement de la chargeuse-rétrocaveuse au Service des travaux publics incluant le rachat de l'ancien équipement ;
- Étude et analyse de la conversion du parc de luminaires routiers par un système d'éclairage au DEL visant à baisser considérablement des coûts en électricité et en entretien ;
- Étude et analyse de l'ajout d'un puits d'appoint pour augmenter et stabiliser la capacité du réseau d'aqueduc et permettre l'entretien des autres puits d'alimentation ;
- Poursuite de la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, installation d'équipement de communication et télémétrie ;
- Réfection de la toiture de l'usine de traitement des eaux usées ;
- Réfection de plusieurs chemins, rechargement de chaussées, accotements et ponceaux, traitement de fissures subventionnée en partie par le programme RIRL et PAARRM ;

- Épandage d'abat-poussière dans les chemins non pavés à deux reprises au cours de l'été ;
- Achat d'une boîte de tranchée et d'un instrument de géolocalisation au Service des travaux publics ;
- Achat de radios numériques au Service des travaux publics ;
- Rétrocession du barrage Lac-Croche en faveur de l'Association des propriétaires du Lac-Croche ;
- Achat d'un conteneur pour l'entreposage des produits électroniques à l'écocentre ;
- Étude préliminaire pour la réfection du garage municipal et le réaménagement de la cour ;
- Aménagement d'un sentier pédestre « Sentiers du Galais » au noyau villageois ;
- Tenue de la Journée Vert Nature en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu ;
- Formation des élus municipaux et adoption d'un Code d'éthique des élus municipaux ;

### **Orientations générales et projets pour l'année 2018**

Dans le respect du plan d'action de ce conseil et en lien avec les projets prioritaires, nos orientations pour l'année en cours sont les suivantes :

#### **Agglomération**

- Préparation et analyse du projet de réfection de certains tronçons du chemin Masson, chemin Fridolin-Simard et chemin de Chertsey subventionné à 75 % par le programme de réhabilitation du réseau routier local PIRL, volet RIRL ;
- Remplacement du camion autopompe du Service de sécurité incendie ;
- Étude et analyse du projet de réfection du quai au débarcadère municipal ;
- Achat d'un logiciel de suivi des appels incendie et de premiers répondants ;
- Achat d'un équipement de type «Argo» pour la sécurité civile appuyé par la MRC des Pays-d'en-Haut ;
- Aménagement extérieur (drainage et toiture) de la bibliothèque et intérieur (section adolescent) ;

#### **Ville**

- Poursuite de la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, des infrastructures routières dans le cadre du programme TECQ (Taxe d'accise sur l'essence) ;
- Réfection d'une partie du chemin Guénette, projet subventionné à 50 % par le programme de réhabilitation du réseau routier local PIRL, volet AIRRL ;
- Étude et analyse de nouveau garage municipal, projet subventionné à 65 % par le programme Infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) ;
- Remplacement d'une conduite et bouclage d'aqueduc dans le Domaine-Provost dans le cadre du programme TECQ (Taxe d'accise sur l'essence) ;
- Remplacement d'un camion 6 roues par un camion 10 roues au Service des travaux publics ;
- Remplacement d'un camion 6 roues au Service des travaux publics ;
- Aménagement du parc Édouard-Masson et remplacement d'équipements de loisirs ;
- Préparation d'un plan directeur de développement des sentiers pour le raccordement au Parc linéaire du P'tit train du Nord ;
- Installation de caméras de surveillance dans les bâtiments et parcs de la Ville ;
- Installation d'une cloison à l'entrée de la salle du conseil ;
- Achat de bouées de sécurité pour le débarcadère municipal et pour la protection des rives ;
- Achat d'un système de feux de circulation pour améliorer la sécurité lors de travaux routiers ;
- Achat d'une caméra d'inspection pour le réseau d'aqueduc et d'égout ;
- Remplacement des oriflammes et achat de mobilier urbain ;
- Mettre en place la Stratégie de l'eau potable ;
- Poursuivre les démarches de tous les comités de travail ;
- Adopter les règlements d'harmonisation avec la MRC pour la circulation et le stationnement, les nuisances et l'ordre public ;
- Poursuivre les travaux relatifs à la rénovation cadastrale et se munir d'outils cartographiques plus performants ;
- Procéder à la révision du plan et de la réglementation d'urbanisme ;
- Réaliser un plan directeur des parcs et espaces verts ;
- Produire un plan d'actions en vertu de la Politique environnementale ;
- Mettre en place certaines des actions du plan d'action Municipalité amie des aînées (MADA) ;
- Améliorer l'offre en matière d'activités de loisirs pour les familles ;
- Augmenter la visibilité de la ville et parfaire son affichage ;
- Planification au projet parc-école (École Mgr-Ovide-Charlebois) ;
- Implication au projet Phase II de l'École Mgr-Lionel-Scheffer ;
- Procéder à la refonte du site Web de la Ville ;
- Planification de la réfection de la montée Gagnon pour une réalisation en 2019 ;
- Plan d'intervention globale du réseau routier secondaire.

Le présent rapport sera publié dans une prochaine édition du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut et diffusé sur le site Internet de la Ville.

Gisèle Dicaire  
Mairesse

4. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-042-2018 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # AG-042-2018 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies sera présenté, pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement # AG-033-2015 sur la constitution de certains éléments du Service, des codes applicables et de ses interventions présentement en vigueur.

4. d) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # AG-042-2018 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, dépose et procède à la présentation du règlement # AG-042-2018 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies.

Ce règlement décrit la constitution du Service de sécurité incendie qui chapeaute également les interventions des premiers répondants, la réglementation municipale en matière de protection incendie, soit les dispositions concernant le brûlage et les feux de diverses natures, l'utilisation de pétards et de feux d'artifices, les avertisseurs de fumée, le ramonage de cheminée, les foyers et les fournaies extérieures, les systèmes d'alarme et les autres dispositions liées à la construction des bâtiments concernant la prévention des incendies contenues au Code de Sécurité du Québec et au Code national de prévention des incendies.

Il abroge le règlement # AG-033-2015 en vigueur depuis le 27 avril 2015.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents.

**5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

**AG-923-06-2018**

5. b) APPUI DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL À LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT – DEMANDE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR MODIFIER LE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT.

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Pays-d'en-Haut a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 14 juillet 2005 ;

ATTENDU que la MRC souhaite apporter des modifications à son schéma révisé dans le but d'actualiser les temps de réponse requis pour atteindre la force de frappe, lesquels ont été recalculés en fonction d'une augmentation du temps de mobilisation des pompiers pour refléter la réalité sur le terrain ;

ATTENDU que les modifications proposées touchent majoritairement la section 7.3.2 Couverture de protection optimisée du schéma révisé ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, toute modification du schéma pour modifier les objectifs de protection doit se faire suivant la même procédure que son élaboration ;

ATTENDU que la MRC a produit pour les besoins de la présente demande un dossier argumentaire, lequel fait état des éléments du schéma devant faire l'objet de modifications, et expliquant les motifs conduisant à l'actuelle demande auprès du ministre de la Sécurité publique ;

ATTENDU que ces modifications touchent l'ensemble des municipalités parties prenantes au schéma révisé, chacune de celles-ci doit faire parvenir à la MRC une résolution municipale donnant son appui à la MRC pour la demande de modification auprès du ministre de la Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel donne son appui à la MRC des Pays-d'en-Haut pour qu'elle demande au ministre de la Sécurité publique de modifier son schéma révisé en couverture de risques en sécurité incendie, tel que prévu à l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, pour tenir compte de l'augmentation des temps de réponse des tableaux sur la couverture optimisée qui touchent l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel (soit les municipalités liées d'Estérel et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson).

**AG-924-06-2018**

5. c) ANNULATION DU CONSTAT # 2017-INC-032.

ATTENDU qu'un constat d'infraction # 2017-INC-032 a été émis au montant de 271.00 \$ pour une intervention du Service de sécurité incendie suite au déclenchement d'un système d'alarme résultant en une alarme incendie non fondée et au déplacement inutile des pompiers ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues, favorable à l'annulation justifiée dudit constat compte tenu des frais juridiques en cause ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise l'annulation du constat d'infraction # 2017-INC-032 au montant de 271.00 \$.

## **6. RÉSEAU ARTÉRIEL**

### **6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.**

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

## **7. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

### **7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.**

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

**AG-925-06-2018**

### **7. b) ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION – LAVAGE DES EMBARCATIONS NAUTIQUES.**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a aménagé une station de lavage pour embarcations au garage municipal sis au 245, chemin Masson par son projet pilote autorisé par sa résolution # 6405-05-2018 prise le 22 mai 2018 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de se doter d'une laveuse à pression assez puissante pour déloger les espèces envahissantes de type myriophylle à épis qui se rapproche le plus des données recueillies en la matière pour une station de lavage d'embarcation nautique ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice Communications, loisirs, événements et culture, madame Stéphanie Croteau, pour l'achat d'une laveuse à pression Terrex d'une pression de 4200 psi 4,1 GPM moteur à essence Honda GX390 Pompe Annovi Reverberie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Joseph Dydzak, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat de l'équipement précité au prix de 1 719.99 \$ plus les taxes (1 977.56 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le surplus accumulé non affecté de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au 31 décembre 2017.

## **8. CORRESPONDANCE**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**AG-926-06-2018**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant 18 h 50, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire  
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis  
Greffière